

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Appel à un moratoire immédiat sur les nouveaux risques de l'amiante !

- Social -

Date de mise en ligne : mercredi 14 mars 2012

Démocratie & Socialisme

Ce ne sont que des ouvriers n'est ce pas ? Sarkozy se fait prendre en photos avec eux, quand ils ont un casque sur la tête. Mais il refuse un moratoire face à une nouvelle et terrible découverte, un NOUVEAU risque mortel de l'amiante. On ne connaissait que 15 % des fibres, 85 % passent à travers les masques de protection : on ne le sait que depuis six mois. Le gouvernement ne fait rien. Des milliers de vie sont en jeu.

De nouveaux dangers ont été identifiés

La question de l'amiante pouvait paraître réglée depuis l'adoption des lois de 1996. Erreur.

Une énorme bombe à retardement vient d'éclater avec une étude publiée par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) en août 2011, rendue publique en septembre 2011 et dont le ministère a reconnu le 23 novembre 2011 qu'elle « était d'une ampleur inattendue ».

Cette étude (META) a identifié et comptabilisé des fibres fines FFA et des fibres courtes d'amiante FCA , cancérigènes, non visibles précédemment, alors qu'elles prédominent très largement dans les lieux à matériaux amiantés dégradés. Ces fibres n'étaient pas à ce jour prises en compte dans les valeurs limites d'exposition aux poussières des salariés sur les chantiers de retrait, notamment ceux qualifiés de « non-friables » et ceux des colles amiantées.

Depuis des années, **85 % des fibres d'amiante potentiellement cancérigènes n'ont donc pas été prises en compte !** Et les ouvriers travaillant sur ces chantiers sont donc exposés à des fibres cancérigènes insuffisamment filtrées et arrêtées par les dispositifs de protection actuellement utilisés.

Ce qui s'impose c'est un « moratoire » immédiat

Un moratoire permettra l'arrêt immédiat de tous les chantiers de désamiantage et la concertation immédiate de toutes les parties prenantes, entreprises, syndicats, ministère, chercheurs et équipementiers, médecine et inspection du travail, pour trouver au plus vite une solution.

La reprise des travaux ne devrait être autorisée qu'après avoir découvert cette solution. **Sans ce moratoire, il y va de la vie de milliers de salariés.**

La complicité du gouvernement, Xavier Bertrand (ministre du travail), Jean-Denis Combexelle (directeur général du travail), ne pourra être occultée, ils savent et ils refusent la décision élémentaire de sécurité, qui s'impose.

Ce n'est même pas le principe de précaution qui doit être appliqué : car ON SAIT, ILS SAVENT. Il n'y a pas de doute, pas d'incertitude, il y a mise en danger d'autrui en cas de continuation des travaux. C'est « d'homicide » que les responsables pourront être poursuivis, et ils ne pourront nier leur connaissance des risques dans lesquels ils auront laissé agir délibérément des milliers de travailleurs !

Le Parti socialiste demande au gouvernement, qui l'a refusé, **un moratoire** sur les chantiers « à risque » en

Appel à un moratoire immédiat sur les nouveaux risques de l'amiante !

attendant de renforcer la protection des travailleurs contre l'amiante. « *Le gouvernement dit qu'il y aura un décret en juillet, mais en réalité, les modifications interviendront à échéance de trois ans et il n'est pas possible d'envisager de laisser les travailleurs exposés ainsi jusqu'en 2015* » affirme Alain Vidalies, député socialiste et responsable des questions d'emploi dans l'équipe de François Hollande.

Malheureusement pour la santé des ouvriers, Xavier Bertrand, par la voix de Nora Berra (secrétaire d'Etat à la santé), a répondu qu'« *il n'est pas nécessaire de recourir à un moratoire* » puisque, en attendant la nouvelle réglementation, « *les agents de l'inspection du travail disposent déjà des prérogatives nécessaires, dont le pouvoir d'arrêter les chantiers* ».

Or c'est un mensonge cynique : les agents de l'inspection n'ont pas les « masques ad hoc » et une circulaire de la Direction du Travail leur demande, tant qu'il n'y aura pas de nouvelles protections sûres... de ne pas contrôler ! **Si nous laissons les mains libres au gouvernement, les ouvriers concernés peuvent donc mourir sans protection et sans droits !**

Gérard Filoche